



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

08 AVR. 2022

Bureau du Courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mardi 1^{er} février 2022

PV N° 2022/01

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Isabelle RAMI
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateur absent :

- Monsieur Nicolas FLORIAN

Est excusée pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Sont présents pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub
- Monsieur Joël SOLARI, GIHP

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Marie LOURENÇO, service juridique
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable du service sécurité/sûreté
- Madame Ludivine DELLAS, responsable du service commercial et qualité
- Madame Morgane CROUZILLE, service commercial et qualité
- Monsieur Jean-Sébastien JOBIT, référent polyvalent opérationnel
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick PAPADATO qui a été nommé administrateur au sein de ce conseil d'administration et qui remplace Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

Info/2022/01/01 : information sur le stationnement illicite sur les places PMR

M. ANDREOTTI indique que l'ensemble des collaborateurs de la Régie constate de plus en plus de stationnement illicite sur les places réservées aux PMR. Il a été décidé d'apposer un autocollant sur le coin bas gauche du pare-brise sur ces véhicules. Dans un souci de traçabilité et afin de prévenir d'éventuelles réclamations, des clichés de la plaque d'immatriculation, du positionnement de l'autocollant, de la date et de l'heure seront pris. Ces éléments seront archivés sur le serveur interne de METPARK et détruits régulièrement selon les délais de conservation prévus conformément au RGPD. Il souhaite remercier la direction d'exploitation pour son investissement sur ce dossier. Il donne la parole à M. JOBIT ici présent qu'il remercie et qui pourra parler de cette problématique car lui-même est concerné par le stationnement sur ces places réservées aux PMR.

M. JOBIT précise qu'effectivement, les places PMR sont trop souvent occupées par des abonnés qui ne sont pas handicapés. Il propose de modifier le contrat d'abonnement en précisant que lorsqu'il sera constaté 3 stationnements illicites, le contrat d'abonnement sera suspendu pendant 8 ou 15 jours et s'il y a récurrence, le contrat sera résilié.

M. ANDREOTTI répond que cette proposition est notée sachant que les conditions générales de vente sont en pleine refonte. Ces suggestions seront étudiées.

M. SOLARI trouve que c'est une avancée qui était attendue depuis fort longtemps. Il fait malheureusement ce constat sur tous les parkings, les places PMR sont indûment occupées par des personnes valides. De plus, lorsque des remarques sont faites à ces utilisateurs, il se fait apostropher car ils considèrent que ces places sont inoccupées. C'est très bien de faire de la traçabilité avec la prise de photos. Il faut faire attention avec les autocollants car en les apposant sur le pare-brise, l'automobiliste peut dire que cela l'a gêné et a causé un accident. C'est une très bonne mesure.

M. le président ajoute que l'autocollant pourrait être collé sur la vitre latérale ; quand l'automobiliste ouvre sa portière, il le voit bien.

M. SOLARI indique qu'il avait des petits autocollants qu'il mettait sur le rétroviseur droit, cela ne gênait pas la visibilité mais il fallait le décoller.

M. le président trouve que c'est une excellente mesure. Des places sont réservées aux PMR, il faut que tout le monde respecte les règles.

M. SOLARI propose aux maires présents à cette séance de leur mettre à disposition des panneaux « si tu veux ma place prends mon handicap » qui pourraient éventuellement être mis sur ces places.

Info/2022/01/02 : rétrospective des actions de communication année 2021

M. ANDREOTTI précise qu'il lui paraissait intéressant de faire un bilan de toutes les actions qui ont été menées de manière pertinente par le service communication marketing brillamment dirigé par Ludivine DELLAS et animé d'autre part par Morgane CROUZILLE. Il souhaite faire un bilan de tout ce qui a été entrepris en terme de visibilité et pour asseoir la marque METPARK qui a maintenant 2 ans et qu'il faut faire connaître et reconnaître par les métropolitains.

Mme DELLAS indique qu'il y a 2 ans, la Régie changeait de nom et devenait METPARK. Elle est présente sur la toile numérique grâce à son site internet et ses réseaux sociaux. Retour en image sur l'année 2021 et en route pour 2022 pour de nouveaux projets avec la projection d'un film.

M. ANDREOTTI souhaite remercier le service communication marketing qui s'est investi fortement en 2021 et en 2022 pour mener à bien les actions de communication dont une sera présentée à cette séance.

M. DUPRAT ajoute que la Régie a parcouru un long chemin avec notamment le changement du logo de PARCUB. Tout ceci est très bien car les opérateurs de stationnement ont changé et d'autres services sont proposés dans les parkings. Aujourd'hui, les concurrents sont là. Il faut montrer que METPARK n'est pas un opérateur comme les autres mais une régie métropolitaine et que la place du client, de l'utilisateur doit être prioritaire. La Régie doit rendre un service au quotidien à tous ces usagers qui font confiance à METPARK. Cela passe aussi par des actions de communication. L'image de la Régie a vraiment changé. Lorsque le client entre dans un parking repeint, il s'y sent bien. C'est un gros travail qui a été réalisé car un parking souterrain c'est pas facile à vendre. Ce slogan « place à la mobilité » est très parlant.

M. CHAUSSET souhaite tempérer un peu l'enthousiasme car il est intervenu à un précédent conseil d'administration notamment sur l'état de saleté de certains parkings. Une information va être présentée sur les diffuseurs de parfum mais s'il est ajouté une bonne odeur sur des mauvaises odeurs, il ne sait pas ce que cela va faire. Le parking St Jean qui est quand même le cœur de l'agglomération n'est pas digne du parking quasiment principal au cœur de Bordeaux. Il aimerait que ça change. Il a vu qu'il y avait un marché de 28 000 € de propreté, est-ce que c'est suffisant. Les escaliers du parking St Jean sont horribles et ça fait des années que c'est comme ça. Les portes sont sales comme sur le parking Victoire. Faire de la communication c'est bien mais il y a une urgence dans l'entretien. Il n'est pas possible de continuer à avoir le parking St Jean avec cette entrée et ces escaliers qui puent comme à la Victoire. Il faut faire quelque chose. La communication aura ses limites. Il souhaite qu'en 2022, il soit possible d'entrer dans le parking St Jean sans avoir de l'eau dans les escaliers, avoir des portes propres, qu'il y ait des travaux de peinture réalisés et que ça sente bon mais vraiment bon ; pas une odeur par-dessus une odeur nauséabonde et pareil pour la Victoire.

M. PAPADATO précise qu'en tant que nouvel administrateur, il remercie le conseil d'administration de l'accueillir. Il est très content d'être là car il est adjoint à la mobilité à la ville de Bordeaux et les parkings de la Régie font partie de ses pistes de réflexion. En terme de communication, il trouve que c'est très bien fait car « vendre » un parking, comme l'a rappelé M. le président, c'est quand même un peu difficile. C'est vrai qu'il y a des parkings sur Bordeaux qui ont des problèmes d'insalubrité, de propreté et de sécurité. Il y a 2 choses, la communication et la réalité. C'est un point

à surveiller. Il a été fait mention des parkings St Jean et Victoire mais aussi Victor Hugo qui pose de gros problèmes. Je suppose que tout ceci a déjà été abordé lors de précédentes séances.

M. ANDREOTTI répond qu'il partage une grande partie de ces constats. La Régie rencontre 2 difficultés aujourd'hui : les sommes mobilisées pour réaliser l'entretien des parkings sont conséquentes car elles représentent 500 000 € par an et non pas 28 000 € comme stipulé par M. CHAUSSET, somme qui correspond aux 150 diffuseurs installés sur les parkings qui posent le plus de problème. Des discussions ont eu lieu avec la mairie de Bordeaux, les services de la Préfecture et avec la DDSP. La Régie est totalement démunie et débordée par une population marginale qui depuis 3 mois squattent les parkings jour et nuit et qui posent d'énormes problèmes. Sur St Jean, chaque nuit, il y a entre 30 et 40 SDF qui squattent les escaliers, les places de stationnement, les dégagements devant les organes de sécurité. Les équipes de la Régie sont intervenues il y a 10 jours notamment sur un départ de feu qui avait été allumé par des marginaux. Cela n'excuse pas METPARK mais les équipes font tout ce qu'elles peuvent. 30 ou 40 marginaux armés de chiens et de couteaux, il ne sait pas faire. Il a également à nouveau saisi le maire de Bordeaux sur ces problématiques. Le président de METPARK a saisi Mme la Préfète sur ces difficultés. Ce n'est peut-être pas une réponse acceptable mais la Régie ne pourra pas seule répondre à cette problématique. En effet, plus les agents de propreté passent et plus les parkings sont sales. La Régie a besoin d'avoir une mobilisation à ses côtés. METPARK fait son travail même s'il pourrait peut-être encore être mieux fait. 500 000 € sont mobilisés pour la propreté dans les parkings, des agents de sécurité/sûreté passent 24H/24 et les agents d'exploitation sont très mobilisés mais sont usés et démunis face à un phénomène qu'ils n'arrivent plus à gérer. Victor Hugo est le parking sur lequel METARK mobilise le plus de moyens financiers sur le volet propreté et c'est sûrement un des parkings les plus sales du fait des pratiques de certaines populations. Il n'est pas là pour stigmatiser mais il fait juste un constat. METPARK est débordée.

M. le président ajoute qu'un débat ne peut pas avoir lieu à chaque conseil d'administration sur cette question. Quelques parkings posent des difficultés et cela s'est amplifié ces derniers jours du fait de la météo. Les SDF se mettent à l'abri à l'intérieur des parkings. Comment gérer ces situations notamment quand les SDF allument un barbecue entre les voitures ? Il faut intervenir car le risque d'incendie est important. Il faut, comme vient de le dire le directeur général, qu'il y ait plus de propreté mais il faut que la Police Nationale qui est largement compétente pour ces problèmes les prenne à bras le corps et que des brigades spéciales passent de manière régulière dans les parkings. La Régie est démunie car les agents de METPARK appellent les services de la Police Nationale et il leur est répondu qu'il n'y a personne qui peut se déplacer. Je comprends que certains parkings comme celui de St Jean ne donnent pas une bonne image. C'est plus facile pour Indigo d'entretenir son parking qui est aérien, conçu en 2015 alors que le parking St Jean a été réalisé en 1980. La Régie met beaucoup de moyens sur le nettoyage et s'il faut en mettre plus, ce sera fait mais il propose de laisser un peu de temps à la Régie pour cette mise en place. Ce n'est pas plaisant comme sur Pey-Berland d'avoir changé les ascenseurs et de constater qu'ils sont dégradés quelque temps après. Il n'est pas convaincu que les parkings situés dans d'autres agglomérations soient très propres. Il y a certainement des endroits moins problématiques que le parking St Jean et Victor Hugo.

M. CHAUSSET répond que le parking Victor Hugo est un ouvrage plus compliqué ; malgré tout, il est aussi à l'air libre. Il comprend qu'il y ait des difficultés. Il a fait des remarques au conseil d'administration du mois de novembre. Il s'interroge sur le montant du marché, est-ce que 500 000 € c'est suffisant ? Il a l'impression qu'il y a un déficit de peinture. Il croit qu'il faut arrêter de dire que tout ce que la Régie fait c'est formidable, tout le personnel fait sûrement son maximum mais tout ce qui est fait n'est pas forcément formidable. Il s'est rendu dans le parking Victor Hugo à Toulouse et cela n'a rien à voir. Il ne faut pas dire que c'est la faute aux autres bien qu'il soit tout à fait conscient qu'il y a certainement une part de vérité mais il y a aussi à revoir les modalités. Sur St Jean et Victoire, cela fait des années que c'est comme ça, qu'il y a des marques sur les murs, que c'est sale. Ce n'est pas accueillant. La Régie n'est pas au niveau, c'est ce qu'il veut dire. Après qu'il y ait des difficultés et qu'il faille recommencer en permanence du fait de certaines populations qui posent problème, il en a conscience mais la Régie n'est pas au niveau.

Info/2022/01/03 : information sur la passation des marchés passés par le directeur général

Mme GOULAY précise que depuis le 14 décembre dernier, 7 contrats ont été signés. La Régie a enfin ses 3 polices d'assurance dont la responsabilité civile. Un contrat de concession pour la destruction des véhicules et 7 avenants ont été signés dont 3 liés à une déclaration sans suite d'une procédure d'appel d'offres. Des bons de commande ont été signés.

M. le président ajoute qu'il est satisfait que la Régie ait pu signer un contrat de responsabilité civile. En effet, il remercie les équipes de METPARK pour la gestion de ce dossier qui est toujours complexe.

Info/2022/01/04 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI précise qu'à chaque conseil d'administration, sont donnés les derniers éléments de l'activité et notamment l'activité globale de l'année 2021. Le nombre d'abonnements à la fin du mois de décembre connaît une croissance significative de 10 %, c'est plutôt remarquable dans la situation actuelle qui est compliquée. La Régie enregistre au 31 décembre 2021, 9 821 abonnements dont 3 653 résidents et 6 168 permanents. Malgré la crise sanitaire, les confinements et le télétravail, METPARK a réussi à maintenir et surtout à développer sa politique commerciale puisque le 10 000ème abonnement est tout proche. Depuis mars 2021, le nombre d'abonnements vélos a aussi progressivement augmenté tout au long de l'année et atteint aujourd'hui presque 400 unités, soit une augmentation de 60 % depuis la mise en place de la nouvelle politique tarifaire des véhicules 2 roues non motorisés.

Concernant la fréquentation horaire, il est enregistré pour l'année 2021 une hausse de près de 19 %. Il a été comptabilisé l'année dernière plus de 2 530 000 entrées dans les parkings, ce qui représente une augmentation de plus de 400 000 entrées par rapport à 2020 qui, bien sûr, n'est pas une année de référence du fait de la COVID. Si cette activité est comparée à l'année 2019, la baisse de fréquentation est de l'ordre de 18 %, ce qui est assez significatif. En 2021, l'ensemble des parkings a connu une progression de leur fréquentation horaire sauf le parking centre commercial Mériadeck qui depuis 3 ans voit sa fréquentation baisser de manière régulière.

Les recettes horaires ont progressé en 2021 par rapport à 2020 mais par rapport à l'année 2019, elles diminuent de 4 %, ce qui représente un peu plus de 400 000 €. Les autres recettes sont regroupées en 3 grandes catégories : les abonnés, les conventions et les amodiations. Elles ont représenté en 2021 plus de 10 M€ du chiffre d'affaires, ce qui est conséquent et surtout en forte augmentation depuis quelques années. Les recettes globales représentent en 2021 20 785 000 €. Le montant total de ces recettes est en hausse de plus de 2 M€ par rapport à 2019, soit + 13,2 %, ce qui est notable. Cette augmentation s'explique par la revalorisation tarifaire du 1^{er} janvier 2021, la reprise en gestion du parking des Grands Hommes en milieu d'année 2021 et l'augmentation du nombre de places en amodiation qui continuera à impacter positivement dans les années qui viennent la trésorerie de la Régie.

Concernant le SPA, il est constaté que l'activité a bien progressé, + 31 % en décembre 2021. Sur la même période en 2019, 706 véhicules avaient été enlevés contre 921 pour l'année 2021. Depuis le début de l'année 2021, le nombre de prises en charge est en hausse de 6 %, 10 231 véhicules ont été enlevés contre 9 707 en 2019, ce qui traduit la volonté et les sollicitations de plus en plus fréquentes de nombreux maires de la Métropole et notamment des communes de la 1^{ère} couronne bordelaise. Les recettes encaissées au 31 décembre 2021 sont de 2 M€ et sont en hausse d'un peu moins de 4 % par rapport à 2019. Comme à chaque conseil d'administration, il est remis un tableau relatif aux enlèvements des véhicules sur la Métropole par commune et par mois.

M. le président ajoute que c'est un bon bilan. La Régie a rattrapé le retard pris en 2020 même au-delà de ce qui avait été enregistré en 2019, dernière année de référence. Les recettes sont aussi au rendez-vous et permettront d'engager les travaux nécessaires de sécurité dans un premier temps dont le sprinklage de certains parkings. Le tableau recensant les véhicules enlevés sur la Métropole montre que beaucoup de véhicules sont mis en fourrière sur la rive droite dont la quasi-totalité des propriétaires ne sera pas retrouvée. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le nouveau marché d'enlèvement des véhicules a démarré. Lors d'un prochain conseil d'administration, un premier bilan pourra être fait avec de nouveaux dépôts de stockage sur les territoires. Ce nouveau marché devrait être plus efficace même s'il y a de plus en plus de véhicules à récupérer. Ce service est devenu une casse auto à ciel ouvert. Les gens qui veulent se débarrasser de leur voiture, la laisse trainer et à un moment donné, elle sera enlevée, c'est ce qui s'appelle un état providence. Il faut pallier aux manquements des uns et des autres.

M. PAPADATO a une interrogation sur les 2 roues motorisés. Les chiffres ne sont pas très bons alors que la voirie et notamment les trottoirs débordent de motos. Est-ce qu'il y a une réflexion engagée en terme d'abonnements de manière à attirer ce type d'engins vers les parkings en ouvrage ?

M. ANDREOTTI répond que dans de nombreux parkings, existent des espaces réservés au stationnement des 2 roues motorisés. Par contre, à la différence du 2 roues non motorisé où il est constaté une augmentation régulière, la fréquentation stagne sur les 2 roues motorisés car ce n'est pas naturel pour les motards de venir en ouvrage. A ce jour, la Régie enregistre 131 abonnements motos dans 32 parkings alors qu'il reste de la disponibilité pour les accueillir. Il pourrait y avoir en effet un axe de communication envers ces 2 roues motorisés y compris avec la Ville pour les encourager à stationner dans les ouvrages. La difficulté c'est qu'aujourd'hui stationner en voirie c'est gratuit alors que dans un parking même si l'abonnement

n'est pas très élevé c'est payant. En effet, il y a un axe de communication à mener dans ce domaine.

M. ESCOTS précise que bien évidemment, il ne faut pas comparer 2021 à 2020 mais à 2019. Les chiffres sont meilleurs en 2021 mais le périmètre a évolué car le parking Grands Hommes a intégré la Régie. Il demande si la Régie a une visibilité à périmètre constant en 2021 car il pense que les graphiques sont légèrement tronqués puisqu'il y a des nouveaux parcs. Il voudrait savoir si la Régie avait des éléments à périmètre constant sur la fréquentation et les recettes entre 2019 et 2021.

M. ANDREOTTI répond qu'il est stipulé dans cette information qu'en terme de fréquentation, la Régie a perdu 18 % de fréquentation horaire entre 2021 et 2019. METPARK enregistre seulement 4 % de pertes de recettes horaires car la grille tarifaire a été revalorisée au 1^{er} janvier 2021. Pour résumer, la baisse de fréquentation connue en 2021 par rapport à 2019 a été compensée par l'augmentation tarifaire 2021.

Mme BORDIN-MORA ajoute qu'une analyse concernant la variation horaire entre 2019 et 2021, a été menée par la Régie. A périmètre constant, une baisse des recettes de 1,6 M€ a été enregistrée en 2021 du fait du recul de la fréquentation, compensée en partie par la hausse des tarifs. Cette baisse à périmètre constant est modérée par des nouveaux parkings représentant 1,1M€ de recettes : le parking des Grands Hommes pris en gestion le 14 juin 2021 et le parking Grand Parc.

M. ESCOTS remercie pour ces explications supplémentaires.

M. CHAUSSET indique que ce serait une bonne idée d'attirer un peu plus de 2 roues motorisés. Il faudrait peut-être se rapprocher de Moto Verte, l'assureur des motards, qui en assure une grande partie. C'est peut-être un moyen de communication puis peut-être leur proposer une gratuité le premier mois ou une opération qui pourrait leur faire connaître les parkings. Il pense qu'il y aurait une opération en 2 temps : une opération commerciale et insister sur l'abonnement pour pouvoir stationner en toute sécurité leur engin.

M. le président répond que les services de la Régie vont contacter Moto Verte, c'est plutôt une bonne idée de dire ce qui existe déjà et pourquoi pas proposer une action de communication à un moment donné.

M. BOBET fait remarquer que certains motards stationnent entre 2 réservations pour les vélos et il trouve ce stationnement insupportable.

M. CHAUSSET ajoute qu'il faudrait peut-être avoir des discussions avec eux pour leur proposer des aménagements particuliers.

M. le président répond qu'il y a des emplacements réservés pour les motards dans les parkings.

M. CHAUSSET indique que pour laisser la moto la nuit, il y a peut-être des éléments qui existent dont la Régie n'a pas forcément connaissance. La discussion avec les usagers est toujours utile.

M. le président répond que la Régie va les rencontrer et voir s'il y a des freins au stationnement des motos dans les parkings mais il pense que c'est certainement le prix.

M. CHAUSSET ajoute qu'une moto occupe moins d'espace dans un parking de ce fait, l'abonnement pourrait être moins cher.

M. le président répond que c'est déjà le cas.

M. SOLARI précise que sur les places PMR qui sont plus grandes, une voiture n'occupant pas toute la place et bien souvent les motos stationnent derrière les voitures et il ne sait pas comment cela peut être verbalisable.

Info/2022/01/05 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN indique que sur le parking Amédée St Germain, suite à la mise en place de la nouvelle charte graphique, une plus-value de 75 000 € H.T est nécessaire. Concernant la problématique déjà évoquée lors du dernier conseil d'administration sur l'installation de la fibre, un point sera fait prochainement avec l'EPABE et le promoteur qui s'est déjà engagé pour une livraison de la 1^{ère} phase mi-mai avec la fibre si tout va bien et si tel n'était pas le cas, des lignes cuivre seront installées. Sur l'opération Dunant, parc de 406 places livré fin septembre 2023, le chantier suit son cours, les pieux sont terminés. Pour les travaux de réfection de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadecq, les entreprises ont remis leur offre fin de semaine dernière et sont en cours d'analyse. Les marchés devraient être notifiés fin mars. Pour le MGP, le dossier de consultation a été adressé aux 3 groupements retenus (MAS, GTM et EIFFAGE). La remise des offres est prévue le 22 avril 2022, les négociations se dérouleront entre mai et juillet 2022 et le marché devrait être notifié fin juillet 2022.

M. le président précise que le MGP c'est un marché global de performance. En effet, la Régie a demandé à 3 groupements de faire des propositions pour faire un parking test qui sera Gambetta et sera dupliqué sur les autres parkings. Ce type de marché est intéressant plutôt que d'avoir plusieurs lots, une seule entreprise sera en charge de l'intégralité des travaux.

M. SEGUIN ajoute concernant les espaces de mobilité douce et la rénovation des locaux vélos, que la Régie a déjà engagé une consultation et des négociations ont eu lieu avec les 3 équipes présélectionnées et les offres sont en cours d'analyse. Le marché devrait être notifié courant du mois de mars après une commission d'appel d'offres qui se tiendra le 28 février.

M. ANDREOTTI précise que, lors de cette commission d'appel d'offres, ont été conviés au titre des personnes qualifiées non seulement un représentant de l'association Vélo Cité mais aussi un représentant de la ville de Bordeaux. Ces 2 personnes ainsi que les membres de la commission d'appel d'offres participeront aux discussions qui amèneront à choisir parmi les 3 candidats celui qui paraîtra le plus pertinent.

Mme RAMI salue le fait que, lors de cette commission d'appel d'offres, il y ait des acteurs associatifs comme Vélo Cité. Les discussions et les échanges permettront d'aboutir à un projet cohérent.

Info/2022/01/06 : information sur l'annulation du salon du livre ancien

Mme DELLAS indique que par délibération du 16 novembre dernier, M. le directeur général a été autorisé à signer la convention de partenariat avec le salon du livre ancien. Malheureusement, face à la recrudescence des cas liés à la COVID 19, les organisateurs du salon ont dû annuler cette édition. La convention de partenariat n'a donc pas produit ses effets en 2022 et pourrait être reportée pour l'édition 2023.

Info/2022/01/07 : arrêt de la cour d'appel de Bordeaux relatif au contentieux avec la société Aborah

M. ANDREOTTI précise que cette société qui était l'ancien prestataire informatique de la Régie avait introduit un recours en 2017 réclamant à la Régie plus de 330 000 € de dommages et intérêts. Cette société avait déjà été déboutée en 1^{ère} instance et a fait appel. La cour d'appel de Bordeaux a recalé la quasi-totalité des demandes de cette société et a condamné la Régie à seulement 3 600 €. METPARK avait 2 possibilités, soit continuer la procédure, soit y mettre fin et honorer cette somme au lieu des 330 000 € demandés.

M. le président répond que c'est une bonne nouvelle mais il a fallu aller jusqu'à la cour d'appel.

Info/2022/01/08 : présentation de l'événement « mobilité pour tous » organisé en juin par METPARK

M. ANDREOTTI indique que, comme précisé précédemment, les services ont beaucoup travaillé sur l'image que la Régie doit renvoyer en tant qu'opérateur public et cette opération est basée sur 2 volets, 1 volet mobilité pour tous y compris les personnes en situation de handicap et 1 volet sur la mobilité durable, douce, c'est-à-dire tous les types de moyens de locomotion qui peuvent être utilisés et stationnés dans les parkings.

Mme DELLAS précise que, dans le cadre de la valorisation d'image de marque de la Régie, les services sécurité/sûreté et communication ont eu l'idée d'organiser une course relais pédestre interne à METPARK qui mêle le vélo et la trottinette. Cet événement à but caritatif propose de mettre en lumière 2 associations d'handicap moteur et physique ainsi que « la mobilité pour tous » dans une dizaine de parkings du centre de Bordeaux. Les modalités d'organisation de cette course METPARK caritative est présentée par Morgane.

Mme CROUZILLE indique que cet événement se fera en 3 phases. La 1^{ère} phase consiste à ouvrir une cagnotte en ligne disponible à tous publics et dont les fonds seront reversés aux 2 associations le jour de la course. La course relais se déroulera à travers 8 parcs et sera ouverte à plusieurs formes de mobilité. Elle sera suivie d'un moment de convivialité à l'arrivée au cours duquel la Régie fera don de 12 fauteuils roulants, d'1 fauteuil roulant électrique et de 7 déambulateurs. Le slogan de cet événement sera la mobilité pour tous. Le slogan initial de METPARK « place à la mobilité » a été détourné pour cette occasion. Les objectifs de cet événement sont d'ancrer METPARK en tant qu'acteur local et social, poursuivre l'objectif de la Régie d'accès à la mobilité pour tous en soutenant 2 associations. La Régie a aussi des

objectifs de communication interne qui sont d'insuffler les valeurs sportives et humaines mais aussi de mobiliser et fédérer les collaborateurs, les prestataires, les partenaires et les élus, partager un moment convivial et donner un sentiment d'appartenance.

Les 2 associations sont le GIHP Aquitaine qui soutient et permet aux personnes handicapées d'utiliser des services qui leur permettent de vivre comme des citoyens à part entière et l'association petits frères des pauvres qui lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées et prioritairement les plus démunies. La cagnotte sera ouverte à tout public et une communication sera faite pour engranger le plus de dons possible en mettant en avant la défiscalisation du don. La course relais aura lieu le 03 juillet qui est également une journée sans voiture. Plusieurs mobilités pourront être présentes : piétons, course à pied, vélos, vélos électriques, trottinettes. L'idée est de lier une étape à une mobilité, par exemple, le parcours entre le parking centre commercial Mériadeck et Grands Hommes pourrait être une étape piéton. Cette course sera ouverte aux collaborateurs de METPARK mais aussi à leurs proches, aux prestataires, aux partenaires, aux élus et aux adhérents des associations qui souhaitent participer dans une logique de mobilité pour tous. L'idée est de rester dans le centre de Bordeaux mais le parcours pourrait s'ouvrir également vers la rive droite. Pour ce qui est du moment de convivialité, la Régie n'a pas eu la possibilité de faire l'événement de lancement de la marque prévu il y a 2 ans. METPARK toujours en collaboration avec l'agence de communication WSB fera appel à cette agence pour l'organisation de ce moment de convivialité. Il se déroulera sur la terrasse du parking Victor Hugo avec des animations, un brunch, la remise des dons, des discours et de la musique. Pour ce qui est de la communication, il est prévu un plan multicanal et multipublic pour créer l'événement et impliquer le maximum d'acteurs, que ce soit les médias, les partenaires, les prestataires et les collaborateurs.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie devait organiser un événement pour lancer la nouvelle marque début 2020 mais du fait de la COVID cela n'a pas eu lieu et cette enveloppe budgétaire est toujours à disposition. Il remercie Ludivine DELLAS et Lucien LEVEAU pour l'idée de cette course. Cette opération a pour but la mobilité pour tous dans un but caritatif et social. Il pense que cela peut être un bel événement et une belle matinée.

M. SOLARI intervient car il est administrateur depuis 1992 du GIHP Aquitaine et est vice-président du GIHP National. Il est toujours représentant GIHP au sein de ce conseil d'administration depuis 2006. Il remercie la Régie d'avoir choisi le GIHP car cette association combat toute forme de discrimination et intervient sur toutes formes d'handicap que ce soit moteur, visuel, mental et auditif.

M. le président précise que c'est une très bonne initiative et cela va dans le sens de donner à l'entreprise une image d'entreprise citoyenne. Il invite ses collègues élus à participer si les emplois du temps le permettent que ce soit pour la marche à pied, le vélo, la trottinette. Il pense que ce serait bien de partager ce moment ensemble en espérant que les conditions sanitaires seront bien meilleures.

Info/2022/01/09 : diffuseurs de parfums

M. ANDREOTTI indique qu'afin d'améliorer la qualité d'ambiance, la Régie a décidé d'installer depuis 1 semaine 150 diffuseurs sur des parkings dans lesquels il est rencontré des difficultés dont Victor Hugo, Victoire, République, Pey-Berland, Grands Hommes, Gambetta, St Jean, 8 mai 45 et centre commercial Mériadeck. Un contrat a été passé avec la société PHEM pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois pour un coût annuel de 21 000 € H.T. METPARK espère ainsi améliorer sa qualité d'accueil et par conséquent son service public et avoir moins de plaintes notamment sur les difficultés olfactives que certains abonnés pouvaient rencontrer. Ce serait intéressant que les membres du conseil d'administration puissent faire un retour sur l'ambiance olfactive dans ces parcs.

Mme GOULAY précise que la semaine dernière elle était dans le parking Pey-Berland et des clients ont remarqué que les escaliers sentaient bons.

M. BOBET a également remarqué que les escaliers du parking Gambetta sentaient bons.

M. SAUVAGE indique qu'il y a entre 5 et 6 odeurs différentes. Les recharges seront mises en place par le prestataire tous les 2 mois.

M. CHAUSSET demande si ces parfums ne sont pas nocifs et quelle est la nature du produit, est-ce que c'est chimique ? Il pose la question pour parer à toute difficulté.

M. ANDREOTTI répond qu'il a rencontré la représentante de la société PHEM, leurs produits sont zéro phyto, zéro polluant. Ce sont des produits naturels.

M. CHAUSSET précise qu'il voulait juste savoir car aujourd'hui tout est sujet à discussion sachant que les parkings sont souvent des lieux fermés.

Mme TERRAZA indique qu'elle allait poser la même question. Elle se doute bien que les précautions ont été prises mais comme la Régie excelle dans la communication. Elle pense qu'il serait peut-être nécessaire de faire une information au public en les rassurant par avance dans le fait que ce ne sont pas des désodorisants chimiques. Cette initiative valorise l'image de METPARK.

Info/2022/01/10 : procès-verbal de désaccord suite à la négociation annuelle obligatoire pour 2021

M. ANDREOTTI indique que malheureusement, malgré de nombreux mois de négociation et d'échanges, aucun accord n'a pu être trouvé. Les NAO ont été ouvertes le 17 mai 2021, 5 réunions ont eu lieu malgré un gel décrété par les délégués syndicaux pendant 5 à 6 mois puis une réunion a eu lieu en novembre. Des propositions et des contrepropositions ont été faites. En tant que représentant légal de la Régie, il est malheureux de ne pas avoir pu déboucher sur un accord avec les délégués syndicaux de la Régie qui sont par ailleurs absents à cette séance. Ce projet de PV de désaccord leur a été adressé et retrace toute l'histoire des négociations qui ont duré plus de 8 mois. Il leur a été demandé s'ils souhaitaient une nouvelle réunion pour qu'ils puissent donner une suite favorable aux propositions de la direction. Malheureusement, aucun retour n'a été adressé à la direction. Il est donc dans l'obligation de clôturer favorablement ces négociations 2021 sachant que les NAO

2022 vont ouvrir courant du mois de mars. Ce PV de désaccord sera adressé à la DREETS, nouveau nom de la Direccte, comme le veut la réglementation. Il précise qu'in fine, sur les dernières propositions faites, 300 000 € devaient être répartis au profit de l'ensemble des salariés sans compter que l'accord d'intéressement n'a pas été signé par les délégués syndicaux. Au final, cela représentait environ 3 000 € en moyenne annuellement par salarié. Il pensait qu'un accord serait signé, ce qui n'a pas été le cas et espère qu'en 2022, un accord pourra être trouvé.

M. ESCOTS précise qu'il y a 2 façons de voir le sujet. Il y a 6 mois lors d'une séance du conseil d'administration, il a été évoqué le fait que les syndicats ne venaient plus aux négociations. Le dialogue a repris. Le conseil d'administration peut s'en féliciter collectivement. Un procès-verbal de désaccord, ce sont des choses qui arrivent dans les entreprises. Il va retenir que tout le monde est revenu autour de la table à plusieurs reprises. Il y a des revendications des syndicats, des propositions de la direction. Est-ce que suite à ce procès-verbal de désaccord, il y aura des décisions unilatérales de l'employeur sur les divers thèmes qui faisaient l'objet des négociations ?

M. ANDREOTTI répond que ce n'est pas à l'ordre du jour car les négociations ont pris du retard. Les prochaines vont rouvrir dans 1 mois. Si un désaccord devait être constaté, une décision unilatérale pourrait être envisagée. Les négociations qui viennent d'être clôturées sont les NAO 2021 qui retraçaient l'activité 2020, soit quasiment 2 ans de décalage. Cela devient anachronique aujourd'hui de prendre des décisions unilatérales. Mais cette alternative pourrait être envisagée en 2022 si les négociations n'aboutissaient pas, ce qu'il ne souhaite pas bien sûr.

M. DUBOS demande si les conditions du précédent accord continuent à s'appliquer ?

M. ANDREOTTI répond que chaque année, des négociations sont menées avec les délégués syndicaux sur les termes de la rémunération collective, individuelle et aujourd'hui, malheureusement, il n'y a pas d'accord. Cela sous-entend et c'est regrettable que les salariés de METPARK ne percevront aucune augmentation collective sur l'année 2021, que ce soit sous forme de revalorisation salariale ou d'intéressement ou de prime.

M. le président ajoute qu'il est content comme M. ESCOTS que les syndicats soient revenus autour de la table. C'est un point positif sauf que cela n'a pas abouti. Les négociations vont reprendre pour 2022 et il espère que cette situation ne va pas se renouveler car les propositions qui sont faites même si elles ne sont pas parfaites et elles ne le seront jamais étaient très intéressantes. Les 2 parties doivent faire un pas en avant. Il trouvait que les propositions faites auraient certainement convenu à des collaborateurs d'autres entreprises et surtout la fonction publique dont le point d'indice de base n'a pas bougé depuis de nombreuses années. METPARK proposait une augmentation de 1 %, ce qui n'est pas négligeable puisque l'inflation avait augmenté de 0,5 % en 2020. Il pense qu'en 2022, si aucun accord n'est trouvé, des décisions unilatérales pourraient être prises car décemment, sacrifier l'intégralité de tout le personnel du fait de la décision de quelqu'un même si ce sont des représentants du personnel n'est pas acceptable.

Affaire 2022/01/01 : débat d'orientation budgétaire

M. ANDREOTTI indique que le budget 2022 sera présenté lors du prochain conseil d'administration du 29 mars et il est prévu de présenter 2 mois avant son vote, le rapport d'orientation budgétaire. Dans un premier temps, un éclairage sur le contexte économique international et national sera donné et ensuite sera présenté le contexte local. Concernant les tarifs, il propose que le conseil d'administration se réfère à la délibération votée le 14 décembre 2021 relative à la stratégie et les orientations de METPARK pour le mandat à venir qui relate les principaux axes d'investissement et le programme de développement dans les années à venir. Les gros investissements de remise à niveau et de réhabilitation prévus sont de l'ordre de 45 M€ sur 3 ans, ce qui est très conséquent notamment dans le domaine de la sécurité et grèveront la capacité financière de la Régie.

Pour ce qui est du contexte macro-économique, depuis 2 ans, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité. Toutefois, il est constaté la reprise de l'activité mondiale qui est assez vigoureuse dans certaines zones géographiques et des tensions inflationnistes sont constatées liées à une incertitude sanitaire du fait des différents variants qui ont frappé les continents. Cette incertitude est susceptible de différer la poursuite de la reprise dans certains services. Le rebond de l'économie française s'est poursuivi au rythme de 0,5 % au 4^{ème} trimestre 2021, 0,4 % au 1^{er} trimestre 2022 est prévu et 0,5 % au second. Il est escompté une année 2022 sur un plan national plutôt favorable. Le chiffre du PIB sur l'année 2021 est historiquement élevé, 7 %, après une baisse historique sur 2020. La consommation des ménages devrait retrouver au 1^{er} semestre 2022 son niveau d'avant crise tandis que l'investissement des entreprises qui déjà dépasse ce niveau d'avant crise pourrait se ralentir après une vive progression en 2021. L'emploi continuerait de progresser mais en ralentissant à l'image de l'activité économique. Le taux de chômage devrait baisser avec une diminution progressive au 1^{er} semestre 2022 jusqu'à 7,6 %, ce qui est un niveau bas. Les prix à la consommation ont progressé de 2,8 % en novembre 2021 du fait notamment des prix de l'énergie qui ont très fortement augmenté. L'inflation devrait être supérieure à 2,5 % au 1^{er} semestre 2022. Les incertitudes qui pèsent sur 2022 sont liées à une éventuelle résurgence de la COVID 19 ainsi qu'aux contraintes d'approvisionnement notamment au niveau mondial.

Pour ce qui est des paramètres locaux, après une année 2020 particulièrement difficile en raison des impacts liés à la crise sanitaire, METPARK compte sur une reprise de l'activité du tissu économique local qui conditionnera majoritairement la fréquentation des parkings afin de pouvoir mettre en œuvre la totalité du plan de développement. METPARK veille sa fréquentation de manière hebdomadaire. Il a été constaté qu'à chaque restriction ou au contraire à chaque relâche annoncée, dans les 24 ou 48 H, la fréquentation diminuait ou augmentait fortement. Il espère qu'après les futures échéances favorables que METPARK profitera également de cette nouvelle dynamique. La Métropole développe son territoire par l'accomplissement de nombreux projets, ce qui devrait impacter favorablement l'activité de la Régie. Il est constaté depuis 2 ans notamment sur l'activité abonnements que le télétravail est devenu structurel et non plus conjoncturel, ce qui pourrait priver la Régie d'une partie de ses usagers et donc de limiter les effets favorables escomptés. En effet, de nombreuses sociétés ont mis en place des accords de télétravail et cette organisation risque de devenir pérenne.

Le chiffre d'affaires devrait être supérieur de plus + 5 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par les revalorisations tarifaires depuis le 1^{er} janvier 2021 et environ 1 M€ de recettes liées aux exercices antérieurs mais qui ont été rattachées à l'exercice 2021. En effet, 970 000 € de titres ont été émis en 2021 par les services de la direction financière alors qu'il s'agissait de prestations facturées antérieurement. Le chiffre d'affaires de 2022 devrait atteindre 23 M€ en retraitant les recettes rattachées à l'exercice 2021 alors qu'il s'agit de recettes antérieures. Le chiffre d'affaires 2022 serait donc en hausse d'environ 7 % par rapport à celui de 2021 et représenterait 1,5 M€ supplémentaires. Cette hausse est due à l'exploitation en année pleine du parking Grands Hommes, de l'ouverture à la fin du printemps 2022 du parking Amédée St Germain et de la reprise économique prévue. Les recettes horaires sont prévues à la hausse mais le nombre d'entrées n'atteindrait pas le niveau de trafic 2019 qui risque d'être qualifié pendant longtemps d'historique. Le même niveau de recettes horaires devrait être atteint en 2022. Les abonnements devraient connaître à nouveau une légère progression, + 300 abonnés en 2022 par rapport au nombre d'abonnés 2021 et les recettes d'amodiation devraient à nouveau être en hausse du fait de la réservation de plusieurs centaines d'amodiations dans plusieurs parkings notamment situés dans le secteur de l'OIN.

Concernant les postes de dépenses, METPARK va poursuivre en 2022 les nombreux travaux de réhabilitation en raison du manque d'entretien constaté depuis la création de la Régie tout en maintenant ses engagements en matière de croissance. 2 parkings sont en construction, Amédée St Germain qui sera livré fin du printemps 2022 et Dunant qui sera livré en septembre 2023. Pour les investissements et grosses réparations, la Régie a entamé une réflexion sur l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck phase 3 pour 2,3 M€, le marché global de performance pour la réhabilitation de 4 parcs anciens : Gambetta, Porte de Bordeaux, Cité Mondiale et République pour un coût pour 2022 de 1 M€ qui est estimé à un coût global sur les 5 ou 6 prochaines années à 23,8 M€, la création d'un espace mobilité douce dans le parking 8 mai 45 ainsi qu'une mise à niveau des locaux vélos pour 640 000 €. Le coût global sur les mobilités douces est estimé à près de 2 M€. Le système de vidéosurveillance devrait être audité et remis à niveau pour un coût de 500 000 €, remplacer l'ensemble des éclairages du parking Grands Hommes pour être notamment plus vertueux. La Régie a pris en gestion ce parking en 2021 mais 4,9 M€ seront nécessaires entre 2022 et 2026 pour sa remise à niveau dans tous les domaines. Il est prévu 18,7 M€ au titre des travaux des parcs existants et en construction dont 3,3 M€ qui devraient être consacrés à Amédée St Germain et 5,2 M€ liés au parking Dunant car la Régie décaisse au fil de l'eau en fonction de l'avancement des travaux. La masse salariale devrait être à peu près de 8 M€ contre 6,3 M€ en 2021 et 7,7 M€ en 2019, soit un niveau salarial à peu près identique à celui de 2019. La baisse forte en 2021 a été constatée en raison notamment des mesures de chômage partiel qui ont impacté la Régie, ce qui explique cette baisse notable. Les autres charges d'exploitation courante vont être impactées notamment par les charges d'électricité puisqu'une forte augmentation est envisagée.

Malgré une reprise de l'activité et une hausse du chiffre d'affaires attendu en 2022, la Régie doit faire face à un plan d'investissement très conséquent sur les années à venir, à peu près 60 M€ sur les 4 prochaines années et sa capacité d'autofinancement ne sera pas forcément suffisante pour soutenir ces rénovations liées au manque d'entretien des parcs depuis la création de la Régie. Un plan à moyen terme est actuellement en cours de finalisation pour les années 2022 à 2026 et sera présenté à un prochain conseil d'administration. Grâce à ce PMT, METPARK aura un état précis et projeté de la situation financière et au-delà de cette vision

purement budgétaire, un plan de trésorerie sera arrêté. METPARK ne devrait avoir aucun problème pour assurer le financement de son fonctionnement qui devrait être bénéficiaire. Toutefois, il y a moins de certitude sur sa capacité à financer ses investissements malgré les excédents émanant du fonctionnement. A ce titre, une solution alternative pourrait être envisagée à l'avenir en fonction de l'évolution de la situation financière d'ici la fin du mandat.

M. le président remercie M. le directeur général et les services qui ont travaillé pour arriver à ce rapport d'orientation budgétaire qui n'est que la traduction écrite de ce que le budget présentera. La partie travaux est au cœur du dispositif car les parkings sont à rénover d'un point de vue sécurité et d'un point de vue confort. La Régie a besoin de recettes de façon à pouvoir financer tous ces travaux.

M. le président prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Affaire 2022/01/02 : convention tripartite relative à la gratuité partielle de stationnement accordée sur le parking centre commercial Mériadeck

M. ANDREOTTI indique que depuis presque 1 an, la Régie est en relation non seulement avec Wereldhave, le syndic qui gère ce centre commercial mais également Auchan. Wereldhave n'est plus le syndic depuis le 1^{er} janvier 2022 et a été remplacé par TERRANAE qui exploite également le centre commercial des Grands Hommes. La dernière convention toujours en cours est basée sur le taux d'occupation des surfaces commerciales. TERRANAE et Auchan ont souhaité changer les modalités d'application de cette convention afin qu'elle soit basée sur la fréquentation dans le parking. La convention prévoit une augmentation de la gratuité partielle qui est actuellement de 1H30 et qui sera portée à 2 H à compter du 1^{er} avril 2022. En contrepartie, cette gratuité sera liée exclusivement à des clients usagers qui auront fait des opérations d'achat dans le centre commercial ou chez Auchan. Comme la Chambre Régionale des Comptes l'a recommandé, cette gratuité devra être compensée par les 2 autres contractants de cette convention, TERRANAE et Auchan, par des modalités financières qui sont définies dans la convention qui par palier génèreront des redevances plus ou moins importantes. Il y aura une partie forfaitaire garantie chaque année de 500 000 € pour 300 000 entrées et ensuite par palier, les entrées supplémentaires seront facturées. En 2021, il a été enregistré 550 000 entrées dans ce parking de moins de 1H30. Il précise que sur ces 550 000 entrées horaires, certains automobilistes stationnaient dans le parking mais n'allaient pas dans la galerie. Cette convention devait être toilettée car elle avait été signée initialement en 1996.

M. DUBOS demande si les modalités de contrôle d'achat dans le centre commercial se feront par le biais des bornes de METPARK ? De plus, les commerçants sont amenés de plus en plus à ne plus délivrer de tickets de caisse.

M. ANDREOTTI répond que tous les clients d'AUCHAN auront sur leur ticket de caisse un QR code généré qui va leur permettre en sortie du parking de passer ce QR code qui ouvrira la barrière pour un stationnement gratuit de moins de 2 H. Pour tous les autres magasins, plusieurs points seront installés dans la galerie. Les clients qui auront réalisé des achats pourront aller à ces bornes pour générer un ticket avec un QR code qui leur permettra de bénéficier de la gratuité de stationnement.

M. DUBOS fait remarquer que les commerçants donnent de moins en moins de ticket de caisse et il ne voit pas comment les tickets avec un QR code vont être générés.

M. ANDREOTTI répond que les clients qui souhaiteront bénéficier de la gratuité de stationnement devront se rendre à ces bornes pour générer un ticket avec un QR code grâce à leur téléphone portable par exemple.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/02P

Affaire 2022/01/03P : tarifs 2022 applicables sur le parking centre commercial Mériadeck

Mme DELLAS indique que, suite à la prochaine signature de la convention présentée par M. le directeur général, il convient de réadapter la grille tarifaire du parking centre commercial Mériadeck selon les dispositions établies et qui sera applicable dès le 1^{er} avril 2022.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/03P

Affaire 2022/01/04P : délégation de pouvoir du directeur général en matière de commande publique : adaptation aux nouveaux seuils européens

Mme GOULAY indique qu'il s'agit de faire correspondre la délégation de signature du directeur général précédemment adoptée par ce conseil d'administration au montant des seuils européens des marchés publics qui évoluent tous les 2 ans. Au 1^{er} janvier 2022, le seuil européen des procédures formalisées pour les fournitures courantes de service est passé de 214 000 à 215 000 € H.T. Cette délégation de signature concerne également les modifications contractuelles inférieures à 5 %.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/04P

Affaire 2022/01/05P : délivrance à titre dérogatoire et gracieux de 10 cartes d'accès au parking centre commercial Mériadeck au personnel dédié au centre de vaccination situé au sein du centre commercial

Mme DELLAS précise qu'en raison de l'épidémie de la COVID 19, le centre de vaccination de Bordeaux Mériadeck poursuit ses activités avec du personnel du Ministère des Armées depuis le 18 janvier 2022. La Régie a été sollicitée par la Préfecture de la Gironde et l'Agence Nationale de la Santé pour mettre à disposition 10 cartes de stationnement pour le parking centre commercial Mériadeck à l'usage de ce personnel pour 1 mois.

M. le président ajoute que c'est la contribution de METPARK pour le bon fonctionnement de ce centre de vaccination.

Mme RAMI souhaite savoir si les 10 cartes correspondaient à l'ensemble des personnes qui sont sur le centre de vaccination ou c'est juste un forfait ?

M. ANDREOTTI répond que Bordeaux Métropole a relayé à METPARK une demande de la Préfecture qui au départ était de 6 cartes puis de 8 cartes et ensuite 10 cartes. La Régie a répondu à cette demande pour le personnel qui est présent sur ce centre de 11 H à 18 H. Ces 10 cartes doivent correspondre aux besoins formulés par la Préfecture.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/05P

Affaire 2022/01/06P : convention Chambre Régionale des Comptes/METPARK

Mme LOURENÇO précise que la Chambre Régionale des Comptes a un bail emphytéotique sur le dernier niveau du parking Grands Hommes et payait à INDIGO, ancien gestionnaire, une participation forfaitaire aux charges. Lorsque METPARK a repris le parking le 14 juin dernier, il a été proposé à la Chambre un protocole d'accord permettant de fixer une redevance concernant la période du 14 juin au 31 décembre 2021 au titre de la participation aux charges. Il apparaît nécessaire de proroger ce protocole par le biais de l'avenant proposé afin de pouvoir concevoir une convention plus construite et représentative des coûts réels de ce parking.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/06P

Affaire 2022/01/07P : parking Aréna : convention METPARK/SENSO

M. ANDREOTTI indique qu'il est nécessaire de revoir la convention signée avec SENSO lors de l'ouverture du parking en 2018. Les principales évolutions portent sur le passage du tarif VIP à 15 € les soirs de spectacle. Lorsque la place de stationnement est achetée avec le spectacle et pré-réservée en ligne, elle permet à l'utilisateur de stationner 4 H avant le début du spectacle. S'il n'y a pas de pré-réservation, le forfait spectacle ne permet de stationner que 2 H avant. En effet, la Régie essaie d'encourager les réservations de manière à avoir une gestion plus facile et souple de ce parking. Il existe 2 types de place : les places standards et les places VIP, ces dernières étant situées au plus proche de la salle de spectacle. Jusqu'à présent ces places n'étaient pas majorées mais il apparaît évident que ces places le soient. Ces places VIP seront commercialisées à hauteur de 15 € et les places standards seront commercialisées à hauteur de 13 €. Les relations sont très bonnes avec SENSO. Toutes les places commercialisées par SENSO directement donnent lieu au reversement de 80 % de leur prix unitaire à METPARK.

M. le président se félicite des bonnes relations avec SENSO. Il souhaite également à SENSO de pouvoir reprendre ses activités qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/07P

Affaire 2022/01/08P : autorisation d'engager et de liquider des dépenses d'investissement en 2022 en attendant l'adoption du budget primitif 2022

Mme BORDIN-MORA précise que les règles de contrôle budgétaire prévoient que jusqu'à l'adoption du budget primitif, la Régie peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Concernant les dépenses d'investissement, la Régie peut engager, liquider et mandater mais que sur autorisation préalable de l'assemblée et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Il est donc demandé l'autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/01/08P

Affaire 2022/01/01F : débat d'orientation budgétaire

M. ANDREOTTI indique que les éléments à prendre en considération sont relatifs à l'évolution de l'activité qui conditionne les recettes. Plus de véhicules sont enlevés, plus les recettes sont importantes étant précisé que les tarifs d'enlèvement sont déjà au maximum légal autorisé par l'arrêté. Il est nécessaire également de scruter le niveau des charges qui sont consécutives à l'ensemble des prestations qui permettent de réaliser les enlèvements et le niveau de maîtrise des autres charges qui sont fixes et notamment les refacturations entre les moyens du SPIC qui sont employés en partie ou en totalité pour le SPA. La Régie utilise des moyens humains et matériels du SPIC pour le fonctionnement du SPA.

Pour l'exercice 2022, il conviendra de tenir compte d'une hausse de l'activité constatée depuis le 2^{ème} semestre 2021 après presque 4 ans de baisse. Il peut être anticipé la poursuite de cette augmentation voire une accentuation grâce au nouveau marché d'enlèvement des véhicules qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce nouveau marché devrait profiter à l'ensemble des communes de la Métropole. Selon des estimations prudentes, le nombre d'entrées de véhicules devrait être de l'ordre de 12 500 contre 10 231 en 2021, 7 668 en 2020 et 9 707 en 2019. L'activité du SPA constate une migration sensible de la typologie des recettes attendues car l'activité est désormais décentralisée au profit notamment des communes de la 1^{ère} couronne bordelaise. De plus, jusqu'en 2016-2017, une grande partie des véhicules mis en fourrière était des véhicules roulants qui ressortaient quelques heures après leur entrée alors qu'aujourd'hui, ce sont des véhicules épaves, brûlés que la fourrière doit stocker pendant 5 à 6 semaines avant très souvent d'être détruits. Cela a des répercussions financières car le taux de recouvrement constaté est très faible, environ 14 % sur près de 3 700 titres adressés sur toutes les factures de destruction dont le montant unitaire est de 226 €. A fin 2021, près de 300 000 € d'admissions en non-valeur ont été constatés dans les comptes de ce service. Malgré les recherches de la Régie et de l'agent comptable, les personnes qui n'ont pas honoré leurs créances n'ont pu être retrouvées. Si ces écritures n'ont qu'un impact modéré sur la comptabilité du SPA, il en est tout autrement sur ses disponibilités en matière de trésorerie. De plus, au regard des sollicitations croissantes de demandes d'enlèvement des communes périphériques de Bordeaux, les moyens mis à disposition du prestataire de transport ont été revus à la hausse tout comme les lieux de stockage des véhicules. Cela coûte plus cher et cela impacte forcément de manière négative sur le plan financier. En effet, les coûts supplémentaires sont liés

à cette typologie croissante de prestations qui impacte nécessairement les charges du service.

Pour résumer, le nombre croissant de véhicules non roulants entrant en fourrière impacte négativement ses comptes. La fourrière est un service public à part entière et toutes les grandes villes françaises ont un service fourrière déficitaire.

La masse salariale devrait rester sensiblement stable. Les règles de refacturation de charges entre METPARK stationnement et METPARK fourrière ont été modifiées lors du conseil d'administration du 14 décembre dernier afin de refléter plus fidèlement la réalité. Cette révision a eu pour impact une légère hausse des dépenses refacturées par METPARK stationnement.

En matière d'investissement, il est prévu depuis plusieurs années de procéder à la dématérialisation des fiches d'enlèvement des véhicules avec l'achat de tablettes qui devrait représenter un coût d'environ 10 000 € de manière à permettre aux policiers municipaux de dématérialiser totalement la procédure. Dans un premier temps, la police municipale de Bordeaux en sera équipée.

Au regard des perspectives défavorables énoncées d'un point de vue financier, l'hypothèse déjà évoquée à plusieurs reprises devant cette instance d'un exercice 2022 déficitaire apparaît très probable et pourrait impliquer à minima l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou la sollicitation auprès de Bordeaux Métropole d'une subvention d'équilibre conformément aux dispositions statutaires de METPARK. S'agissant d'un déficit chronique, une ligne de trésorerie ne semble ni adapté ni prudent. La Régie s'oriente sûrement fin d'année ou début d'année prochaine vers une sollicitation d'une subvention d'équilibre auprès de Bordeaux Métropole si le taux de recouvrement était aussi peu élevé.

Les travaux d'extension du site de la fourrière situé impasse Maurice Lévy à Mérignac qui compte actuellement 75 emplacements devraient être terminés, d'après les derniers échanges avec Bordeaux Métropole, fin 2022/début 2023 et à ce moment-là, 70 emplacements supplémentaires seront à disposition. Le coût global de cette extension était estimé à environ 800 000 € H.T et sera supporté par METPARK toutefois, compensé par une subvention d'investissement à hauteur de 90 % du montant global de ces travaux. En attendant cette réalisation, un terrain supplémentaire situé en face de l'entrée de la base aérienne a dû être pris en location par METPARK pour garantir une capacité de stockage suffisante des véhicules épaves notamment. Cette location impacte les comptes du SPA d'environ 180 000 € par an.

Par ailleurs, avec l'augmentation des enlèvements prévue dans le nouveau marché public et notamment ceux des véhicules non roulants, la Régie pourrait très rapidement être contrainte à rechercher un nouveau site de stockage pour éviter la saturation de ceux existants et permettre de répondre à toutes les demandes des communes de la Métropole. La Régie est en train de finaliser la recherche d'un nouveau terrain sur lequel seraient stockés les véhicules non roulants qui restent très longtemps sur les parcs avant d'être détruits et qui grèvent les capacités de stockage de ce service. Dans ce cas, un impact d'environ 100 000 € supplémentaires sur le résultat d'exploitation de la Régie serait à prévoir.

Le service public de la fourrière sera très certainement déficitaire en 2022. La Régie fera tout ce qu'elle pourra pour en limiter l'importance et une subvention d'équilibre en 2023 devra certainement être nécessaire.

M. BOBET remarque que M. le directeur général reste très raisonnable et très prudent et demande quel devrait être l'ordre de grandeur de la subvention qui serait demandée à Bordeaux Métropole même s'il est tout à fait conscient que c'est compliqué de prévoir l'avenir ?

M. ANDREOTTI répond que le déficit envisagé devrait être de l'ordre de 300 à 400 000 €.

Mme BORDIN-MORA ajoute qu'en 2021, le déficit est estimé à 400 000 €.

M. le président précise que l'activité a changé. Auparavant, la fourrière enlevait des véhicules qui étaient en stationnement interdit ou gênant et les contrevenants récupéraient leur véhicule rapidement. Les choses ont évolué au fil du temps et aujourd'hui, le service est face à cette difficulté. En effet, les demandes d'enlèvement des autres communes étaient auparavant peu importantes et aujourd'hui, cela n'est plus le cas. Les demandes des autres communes a conduit la Régie à louer des terrains au plus près de la demande pour éviter aux camions de faire de multiples allers-retours. Il n'est pas choqué que Bordeaux Métropole verse une subvention. Il rappelle que ce service qui était géré en régie directe par Bordeaux Métropole quai du Maroc avait un déficit de fonctionnement. Il y a pu y avoir une mutualisation avec la Régie. De toute façon, le service public de la fourrière doit répondre à la demande notamment des élus, des polices municipales et des bailleurs et ces sollicitations ont un coût. Il n'est pas raisonnable de laisser des voitures en bordure de route, dans des parkings de résidence. Il prend l'engagement que d'ici 3 mois un point soit fait de la situation nouvelle.

M. le président prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Fin de la séance à 19 H.

Le président



Christophe DUPRAT